



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question au Gouvernement n° 1354

Texte de la question

CANDIDATURE DE PARIS À L' ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a un an, presque jour pour jour, le 21 mai 2003, Paris présentait sa candidature pour l'organisation de la trentième édition des Jeux olympiques et para-olympiques de 2012.

Vous étiez déjà ministre de la jeunesse et des sports ; en association avec la ville de Paris, la région Ile-de-France et le Comité national olympique et sportif français, vous avez lancé ce formidable mouvement, qui doit faire de cette candidature la meilleure de toutes. Le Président de la République a confirmé à de nombreuses reprises son soutien à cette candidature.

En juillet 2003, neuf villes s'étaient portées candidates. Le comité international a rendu publique aujourd'hui, à l'heure du déjeuner, une liste resserrée de cinq villes présélectionnées pour organiser ces jeux olympiques : Paris, New-York, Moscou, Londres et Madrid. C'est une première victoire importante pour tous ceux qui agissent au sein du groupement d'intérêt public fondé pour l'occasion, et qui sont aidés par de nombreux partenaires publics ou privés.

Cette histoire est collective. Elle s'écrit collectivement. Il n'est pas question de jouer " petit bras ", mais de prendre tous nos responsabilités dans cette affaire, avec sérieux, dynamisme et enthousiasme.

Monsieur le ministre, vous vous êtes personnellement beaucoup investi et vous vantez à juste titre ce travail d'équipe qui permet de faire avancer cette candidature.

Pourriez-vous nous rappeler quels sont les vrais atouts du dossier français ? Comment les élus peuvent-ils vous aider pour que tous les Français se sentent concernés par ce magnifique défi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

M. Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Madame de Panafieu, comme vous l'avez fait remarquer, le choix du CIO est un formidable encouragement, mais c'est aussi un grand défi à relever avant le 6 juillet 2005, date à laquelle le CIO choisira la ville organisatrice.

Nous disposons d'atouts. Tout d'abord, une forte cohésion de ceux qui portent la candidature : le Gouvernement, le Premier ministre et le Président de la République se sont exprimés, à plusieurs reprises, sur le soutien apporté à la ville de Paris, à la région et au mouvement sportif.

Ensuite, l'existence de deux pôles sportifs situés l'un auprès du stade de France, l'autre autour du Parc des Princes et de Roland-Garros. Le village olympique est un peu le coeur du dispositif. Il permettra aux sportifs de se rendre en quelques minutes sur l'un des deux sites retenus pour l'organisation de ces jeux. C'est non seulement un avantage pour ces sportifs, mais aussi un magnifique accélérateur en matière d'urbanisme. Je sais à quel point, madame de Panafieu, vous êtes attachée à la rénovation et à l'aménagement de cette zone des Batignolles qui sera utilisée pour accueillir le village olympique.

Jusqu'au 5 juillet 2005, madame la députée, nous devons nous mobiliser pour accompagner cette candidature. Il n'y a pas de plus beau projet consensuel, que chacun d'entre nous peut porter dans sa commune, sa circonscription, son département, sa région, afin de faire en sorte - c'est mon intime conviction, mais je pense que vous la partagerez - que le successeur de Jackson Richardson, porte-drapeau de la délégation française à

Athènes, entre, en 2012, au Stade de France avec le drapeau français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Panafieu](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1354

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 2004